



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Totalfina-Elf

Question écrite n° 50077

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le regroupement dans une même entité de gestion des sociétés pétrolières Bianco Produits Pétroliers et La Mure consécutivement à la création de l'ensemble Elf Total Fina. Ce regroupement a pour conséquence le transfert à Villeurbanne du siège social de la société Bianco Produits Pétroliers qui, comme La Mure, a la majeure partie de sa zone de distribution dans les départements alpins. Une fois encore, un regroupement sans doute justifié du point de vue économique se traduit par un éloignement des centres de décisions et un transfert d'emplois qualifiés en dehors des départements savoyards au bénéfice de la métropole lyonnaise. Il souhaite donc connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre ou les recommandations qu'il entend donner aux sociétés dont il est actionnaire pour que les logiques d'aménagement du territoire ne soient pas oubliées dans les démarches industrielles.

Texte de la réponse

Le regroupement des fonctions centrales de gestion des sociétés pétrolières Bianco Produits Pétroliers et La Mure, toutes les deux filiales autrefois de la société Elf et à présent du groupe Total Fina Elf, résulte de choix stratégiques arrêtés librement par des sociétés opérant dans le secteur pétrolier dont le régime est libéralisé depuis 1993 (loi n° 92-1443 du 31 décembre 1992 portant réforme du régime pétrolier). En conséquence, l'Etat, qui n'est pas actionnaire de ces sociétés, ne peut opposer à ce type de décision de contrainte sans introduire une inégalité de traitement vis-à-vis par exemple de sociétés pétrolières opérant en France et dont le centre de décision est situé à l'étranger. Ces choix de la part des sociétés qui les font visent généralement des objectifs économiques afin de favoriser les synergies et réduire la part des frais de structure sans pour autant réduire celle des activités de logistique pétrolière. Aussi, soucieux de la sécurité des approvisionnements du territoire, le Gouvernement note que ce rapprochement de fonctions essentiellement administratives ne remet pas en cause la desserte pétrolière des départements alpins réalisée par les deux entités d'origine. Par ailleurs, le Gouvernement observe aussi que le transfert opéré d'Ugine vers Villeurbanne plutôt que le contraire limite l'impact social potentiel sur lequel le président-directeur général de la société Bianco aurait informé les élus locaux.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50077

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2000, page 4770

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6364